



Aix-en-Provence, le 22 juin 2015

Le Bureau national du SNCTA
1 rue Vincent Auriol
13 617 AIX-EN-PROVENCE Cedex

À

Monsieur Alain Vidalies
Secrétaire d'État chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75 700 PARIS

Objet : Préavis de grève nationale des contrôleurs du trafic aérien pour les journées des 2 et 3 juillet 2015.

Copie : M. Patrick Gandil, DGAC – M. Maurice Georges, DSNA – M. Frédéric Guzy, conseiller social.

Monsieur le ministre,

Le secteur du transport aérien connaît, y compris en Europe et en France, une croissance significative qui doit conduire à la modernisation accélérée des systèmes techniques de la navigation aérienne ainsi qu'à l'adaptation des ressources humaines aux besoins identifiés ou aux nouvelles exigences réglementaires lorsqu'il s'agit des compétences des personnels.

Cette situation devrait conduire les pouvoirs publics à confier à la direction générale de l'aviation civile les moyens de répondre à ces enjeux. Compte tenu de son domaine d'activité et de son budget particuliers, les moyens de la DGAC devraient être sanctuarisés. En lieu et place se succèdent depuis des mois voire des années, des politiques publiques nées de choix gouvernementaux ou d'orientations de la Commission européenne, qui conduisent à une restriction des moyens techniques et humains.

Alors qu'il faudrait faire fructifier le principal capital de la DGAC et de la navigation aérienne que sont les ressources humaines, les politiques conduites génèrent une démotivation et une inquiétude croissantes des personnels jamais vues depuis des décennies.

Certaines décisions ou orientations prises par le gouvernement ou l'administration, parfois en contradiction avec les engagements récents de votre ministère, ne sont aujourd'hui plus acceptées. Les personnels que nous représentons entendent le faire savoir par des arrêts de travail tant que leurs attentes ne sont pas considérées et prises en compte.

Parmi ses attentes, le SNCTA revendique :

- ▶ une évolution des taux de redevance de route de la navigation aérienne conforme aux engagements pris par votre ministère le 22 juin 2014. Le profil d'évolution, acté l'an dernier, devra être confirmé lors de la remise définitive par la France à la Commission du plan de performance, le 2 juillet prochain ;
- ▶ l'analyse précise des besoins en effectifs de contrôleurs qualifiés à partir de 2020 et la définition d'une politique de recrutement adaptée ;
- ▶ l'indemnisation, dès l'été 2015, des efforts demandés dans le cadre des expérimentations conduites pour faire face au déficit en effectifs et à la gestion inappropriée des ressources humaines ;
- ▶ la pérennisation du système de prime en vigueur à la DGAC et par voie de conséquence l'exonération totale du dispositif RIFSEEP pour les personnels dépendant de la mission « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) ;
- ▶ la réintroduction du mécanisme de revalorisation indemnitaire, ou équivalent, abusivement supprimé en 2009. Pour mémoire, les pouvoirs publics s'étaient engagés en 2010 à installer un dispositif de substitution ;
- ▶ pour chaque agent, une revalorisation indemnitaire équivalente au montant servi par l'indemnité de compensation de la CSG (IEC-CSG) abusivement supprimée en mai dernier ;
- ▶ la mise en place, sans délai, du complément individuel temporaire (CIT) dans les termes et montants définis en collaboration avec votre ministère en 2013 ;
- ▶ la rédaction d'une circulaire interprétative de la loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 et du décret 2011-2103 du 30 décembre 2011 traitant la définition des âges de départ en retraite des ICNA nés entre 1959 et 1964.

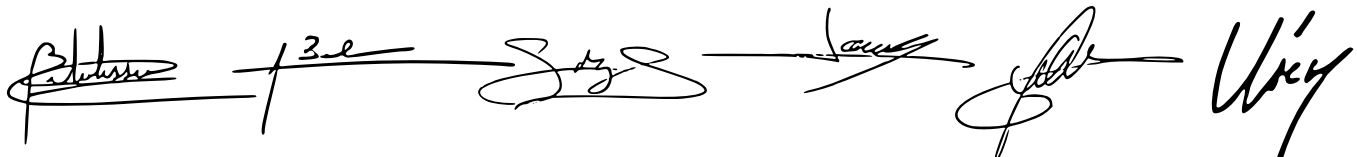


Dans l'attente de la prise en compte de ces revendications, le SNCTA dépose un premier préavis de grève couvrant la période du jeudi 2 juillet au vendredi 3 juillet, soit, pour les personnels à horaires permanents, de la prise du service de jour le 2 juillet au matin à la fin du service de nuit le 4 juillet au matin. Ce préavis concerne l'ensemble des ICNA et les TSEEAC contrôleurs affectés en France métropolitaine, outre-mer ou à l'étranger.

Conformément à la loi, le bureau national du SNCTA est à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Bureau national du SNCTA



Nicolas Bertolissio Antoine Boulet Olivier Giuge Jérôme Lautrette Roger Rousseau Philippe Uséo